



## Brevet fédéral de spécialiste de conduite d'équipe

# Droit

- Objectif** A la fin du module, les participant/-es sont capables d'appliquer, de façon ciblée et correcte dans leur pratique quotidienne de cadre, les dispositions légales importantes pour leur activité d'encadrement.
- Compétences visées**
- Les participant/-es sont capables
  - D'appliquer les principes de la partie générale du CO, du contrat de vente, du contrat d'entreprise et du mandat proprement dit ;
  - D'appliquer les dispositions du contrat de travail relevant du droit privé, y compris de la protection des données, de la protection des travailleurs ainsi que du droit de travail relevant du droit public, par rapport au recrutement, à l'engagement, à l'emploi et au licenciement du personnel ;
  - De tenir compte des dispositions du droit des personnes et des sociétés notamment en matière de représentation ;
  - D'observer les règles afférentes à la responsabilité civile découlant de la loi, d'un contrat ou d'un acte illicite, telle qu'elle se présente dans l'activité quotidienne ;
  - De transférer ses expériences personnelles ainsi que celles de tiers en matière de droit à sa propre activité de conduite
- Contenus**
- Connaissance du droit général et des notions de base : sens et rôles du droit, hiérarchie des normes juridiques, subdivision du droit, capacité de jouissance et d'exercice des droits, personnes physiques et morales ainsi que les sociétés commerciales, les articles d'introduction du Code civil suisse ;
  - Droit des obligations : partie générale du Code des obligations, contrat de vente, contrat d'entreprise et mandat proprement dit ;
  - Contrat de travail du droit privé : contrat individuel de travail, contrat type de travail et convention collective de travail, contrat d'apprentissage, principes de la loi sur le travail, loi sur l'égalité, loi sur la participation et loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD) ;
  - Droit des sociétés : société simple, société en nom collectif, société anonyme et société à responsabilité limitée notamment leur fondation et organisation ;
  - Droit de la responsabilité civile : responsabilité légale et conventionnelle, responsabilité à raison d'acte illicite (responsabilité objective/causale, subsidiaire et pour risque) responsabilité du fait des produits fondés des procurations et mandataires commerciaux ;
  - Transfert des expériences personnelles ainsi que de celles de tiers en matière de droit à sa propre activité de conduite ;
- Pre requis** néant

### Brevet fédéral de spécialiste en conduite d'équipe

No cours	Début	Fin	Jours	Heures	Périodes	Prix
01-F01-5213-03-1	07.12.2010	17.02.2011	MA	18 :15 - 21 :30	40	1'000.-